

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 Novembre 2013**

L'an deux mille treize, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2013

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada** Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther** Adjoints, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Guy **Latorre**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec** M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, M. Luc **Hérault** (pv à Benoit **Puaud**) M. Philippe **Laveix** (pv à Sandrine Dèche), M. Claude **Lumeau** (pv à Jean Paul Souan), M Serge **Maurin** (pv à Pierre Tomada).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 14 octobre 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 14 octobre 2013 est adopté à dix-sept voix pour.

Monsieur Patrick BARRIERE est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte.

6 – Bibliothèque – convention de prêt Club des aînés et ADGESSA Ehpad Bon Pasteur St Brice

7 – Questions diverses

- Assainissement – redevance modernisation des réseaux
- SAFER – Droit de préemption
- CDC du Sauveterrois – évolution du conseil communautaire
- Evolution de la carte cantonale
- Déplacement des panneaux d'agglomération – arrêté
- Tour des écureuils
- TIGF – plan d'intervention
- Réponse Académie – assistance d'éducation à l'école élémentaire
- CDC du Sauveterrois

## ORDRE DU JOUR

### **1 – BUDGET**

- Décision modificative

- Créances éteintes - Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame La Trésorière de Sauveterre de Guyenne vient de lui faire parvenir une demande de mise en non-valeur pour un montant de 789.89 € dans un courrier du 29 août 2013.

Monsieur le Maire signale que la personne concernée a déposé un dossier de surendettement qui a été accepté dans sa séance du 06 août 2013. ».

Monsieur le Maire signale que dans le cas présent de « faillite personnelle », la loi impose l'effacement de la dette :

## Séance du 12 novembre 2013

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-sept voix pour :

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés
- De prévoir la dépense pour un montant de 789,89€ au compte 6542 « créances éteintes »

- Admission en non-valeur - Assainissement

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que Madame la trésorière a avisé la commune (régie de l'assainissement) de l'ensemble des titres n'ayant pu être recouverts malgré les diligences effectuées.

La liste des admissions en non-valeur contient 26 titres pour un montant de 1420.24 € ; il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, admet en non-valeur la somme de 1420.24 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 30 octobre 2013.

- Décision modificative - Assainissement

Madame la trésorière a transmis les états de demandes d'admissions en non-valeur et les états des créances éteintes pour le budget de l'assainissement. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, faillite personnelle. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la régie d'assainissement d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

Section de fonctionnement	
023 virt à la section de fonctionnement	-1 515.00 €
6063 fournitures d'entretien	-1 220.00 €
673 titres annulés (ex antérieur)	-1 000.00 €
6542 créances éteintes	3 735.00 €

section d'investissement			
recettes		dépenses	
021 virt à la section d'investissement	-1 515.00 €	2315 instal matériel et outillage	- 1 515.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

- Décision modificative – budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la subvention accordée par la Conseil Général de la Gironde de 22 100 € pour la réhabilitation de 2 logements communaux en PLAI adaptés à l'âge et au handicap.

1641	emprunts	R	-22 100.00 €
1313	subv département	R	22 100.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

- Décision modificative – budget communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la contribution au financement du SDIS est de la compétence communale et non plus intercommunale. La communauté des communes doit donc reverser le montant de la contribution par l'intermédiaire de l'attribution de compensation, pour que la commune de Sauveterre de Guyenne puisse payer le syndicat.

7321	attribution de compensation	R	+ 31359.59€
6553	Service incendie	D	+ 31359.59€

Après échange de vue, le conseil municipal à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

- Décision modificative – budget communal

A la suite de la décision du gouvernement d'appliquer de nouvelles cotisations salariales et patronales sur les indemnités des élus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits pour permettre à la commune d'acquitter les cotisations patronales sur les indemnités des élus. Par ailleurs, il informe que les indemnités « nettes » des élus baisseront du fait du paiement de nouvelles cotisations salariales.

Par ailleurs, il convient d'augmenter l'enveloppe pour le traitement des agents (création d'un CUI, et remplacement d'un agent indisponible).

778	Autres produits exceptionnels	R	10 000.00 €
6531	indemnités	D	10 000.00 €

Section de fonctionnement			
023	Virt à la section de fonctionnement	D	-16 100.00 €
6411	Personnel titulaire	D	16 100.00 €

Section d'investissement				
Recettes			Dépenses	
023	Virt à la section d'investissement	-16 100.00 €	2313-011	Bib -16 100.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

## **2 – SALLE A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE**

- Attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle le projet de la salle à vocation sportive et culturelle à Bonard. La consultation d'entreprises s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée du 13 septembre 2013 au 15 octobre 2013.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte maître d'œuvre de l'opération, Monsieur D. Blazquez, Monsieur le Maire donne lecture des entreprises les mieux disantes.

Monsieur le Maire est satisfait d'observer que la plupart des entreprises retenues sont du secteur de Sauveterre et du Sud-Gironde.

Monsieur le Maire propose de procéder ensuite à la désignation des entreprises titulaires.

Le conseil municipal, par dix-sept voix, désigne les titulaires des lots :

Notification des lots aux entreprises (CM 12.11.2013)				
N° Lot	Entreprise	Montant HT	Tva (19,6%)	TTC
<b>1) VRD (tranche ferme)</b>				
1	AUDEBERT	51 604.02	10114.388	61 718.41
<b>2) Maçonnerie Gros Œuvre</b>				
2	BOTTECHIA	178 385.50	34963.558	213 349.06
<b>3) Charpente métallique – Bardage - Serrurerie</b>				
3	DANEY	199 861.25	39172.805	239 034.06
<b>4) Menuiseries extérieures et intérieures aluminium</b>				
4	TCB	44 778.00	8776.488	53 554.49

<b>5) Menuiseries intérieures bois</b>				
5	TCB	19 736.45	3868.3442	23 604.79
<b>6) Plâtrerie - Isolation</b>				
6	GETTONI	31 696.25	6212.465	37 908.72
<b>7) Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation</b>				
7	MC CHARLES	99 301.95	19463.182	118 765.13
<b>8) Electricité – Courants Forts – Courants Faibles</b>				
8	CIOBELEC	20 282.77	3975.4229	24 258.19
<b>9) Carrelage – Faïences</b>				
9	LABAT	11 027.70	2161.4292	13 189.13
<b>10) Peinture</b>				
10	EFP	16 864.39	3305.4204	20 169.81
<b>TOTAL € HT</b>		<b>673 538.28</b>	<b>132013.5</b>	<b>805 551.78</b>

- Consultation pour une mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé sur les chantiers)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération de construction, le maître d'ouvrage est tenu de mettre en œuvre les règles de prévention ; c'est à lui qu'incombe, sous peine de sanction pénale, de désigner le coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé sur les chantiers) ; son rôle est de veiller au respect des règles de prévention édictées par la Code du Travail. Ces principes généraux de prévention s'appliquent à tous les intervenants au chantier et la mission prend en compte notamment le risque particulier lié à la coactivité d'entreprises. Le coordonnateur SPS devra également s'assurer que les interventions ultérieures sur l'ouvrage pour l'entretien de la construction pourront être réalisées dans de bonnes conditions.

Une consultation a été engagée pour une mission de coordination SPS dans le cadre de l'extension de la salle à vocation sportive et culturelle à Bonard. 4 offres ont été reçues et Monsieur le Maire propose de retenir l'offre moins disante présentée par DOMIELEC sis à BORDEAUX pour une mission de niveau II moyennant le prix de 1 295,00 € ht

Le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour, donne son accord, autorise Monsieur le Maire à passer le marché avec DOMIELEC sis à Bordeaux.

#### **4 – RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE NOTRE DAME**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration du clocher de l'église Notre Dame à Sauveterre de Guyenne et que la consultation s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée du 07 aout 2013 au 24 septembre 2013.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte maître d'œuvre de l'opération, Monsieur GOUTAL, architecte en chef des monuments historiques, à Paris, Monsieur le Maire donne lecture des entreprises les mieux disantes et signale au conseil municipal que le coût global de cette opération est inférieure à l'évaluation faite par l'architecte ce qui permettra d'envisager des travaux complémentaires pour le carrelage par exemple. Monsieur le Maire constate malheureusement que peu d'entreprises de la région ont répondu à cette consultation.

Monsieur le Maire précise que c'est l'ensemble du clocher qui sera restauré, y compris le beffroi qui supporte les cloches qui avait été abîmées lors d'une intervention récente, la maçonnerie, la pose de filins d'acier pour remplacer les chaînages, la restauration des abat-sons, et la pose d'un nouveau toit sur le clocher. Les travaux comprendront aussi le drainage pour supprimer les zones d'humidité, certaines zones de carrelage, la réparation de la toiture de la nef et la pose d'un chauffage électrique. L'ensemble sera rehaussé d'un paratonnerre qui protégera l'église et les maisons à 150 mètres aux alentours.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des entreprises titulaires.

Le conseil municipal, par dix-sept voix pour, désigne les titulaires des lots :

<b>Notification des lots aux entreprises (CM 12.11.2013)</b>				
<b>N° Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Tva (19,6%)</b>	<b>TTC</b>
<b>1) MACONNERIE PdT</b>	Les Compagnons de St J.	<b>159 990.18</b>	31358.08	191 348.26
<b>2) CHARPENTE</b>	Limouzin	<b>14 699.00</b>	2881.00	17 580.00
<b>3) COUVERTURE</b>	Camblong	<b>81 560.18</b>	15985.80	97 545.98
<b>4) PARATONNERRE</b>	Protech Foudre	<b>7 757.80</b>	1520.53	9 278.33
<b>5) SYSTÈME CAMPANAIRE</b>	Bodet	<b>28 402.05</b>	5566.80	33 968.85
<b>6) CHAUFFAGE - ELECTRICITE</b>	Delestre	<b>10 863.63</b>	2129.27	12 992.90
<b>7) VITRAIL</b>	Atelier du vitrail	<b>3 375.00</b>	661.50	4 036.50
<b>TOTAL € HT</b>		<b>306 647.84</b>	60102.98	366 750.82

Les travaux dureront environ 6 mois pendant lesquels l'église pourra être utilisée en entrant par le côté.

Un planning des travaux et de l'utilisation de l'église sera établi dès la signature des marchés avec les entreprises.

Monsieur le Maire indique qu'avec le lancement de la restauration de l'église Notre-Dame, la fin proche des travaux intérieurs de l'église de Puch et les travaux à l'intérieur de l'église de St Léger programmés pour cet hiver, l'ensemble du patrimoine religieux de la commune, à savoir 4 églises, aura été restauré au cours des deux derniers mandats municipaux (2001-2008 et 2008-2014).

- Mission SPS

De même, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération de construction, le maître d'ouvrage est tenu de mettre en œuvre les règles de prévention ; c'est à lui qu'incombe, sous peine de sanction pénale, de désigner le coordonnateur SPS

Une consultation a été engagée pour une mission de coordination SPS dans le cadre de cette restauration. 4 offres ont été reçues et Monsieur le Maire propose de retenir l'offre moins disante présentée par DOMIELEC sis à BORDEAUX pour une mission de niveau II moyennant le prix de 1 461,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour, donne son accord, autorise Monsieur le Maire à passer le marché avec DOMIELEC sis à Bordeaux.

## **5 – PERSONNEL**

- Agent de remplacement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de recruter du personnel pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles, au vue de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Après échange de vue, le conseil municipal décide à dix-sept voix pour, d'autoriser monsieur le Maire à recruter en tant que besoin des agents pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels indisponibles et de prévoir les crédits au budget.

- Recrutement CUI

Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 1 an et pour un service hebdomadaire de 35 heures. Ce contrat pourra être renouvelé. L'aide de l'Etat serait de 70 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Cet agent est recruté en qualité d'agent technique polyvalent et est chargé des missions suivantes :

## Séance du 12 novembre 2013

- entretien des bâtiments et espaces collectifs, travaux d'électricité, gestion de la station d'épuration en binôme avec l'agent titulaire en charge de l'assainissement et toutes les missions dans l'intérêt du service.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de ces contrats CUI (remise en activité des personnes éloignées du monde du travail, formation....) et précise l'engagement très important de la commune, en partenariat avec l'Etat, dans cette politique d'insertion.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, autorise Monsieur le Maire à effectuer le recrutement, à signer le contrat et à prévoir les crédits nécessaires.

### **6 - TARIFS COMMUNAUX 2014**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs communaux pour l'année 2014.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte les tarifs suivants et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014

#### **DROIT DE PLACE**

Abonnés	par ml au trimestre forfait	3.10 €
Non Abonnés	entre 1 et 5 ml	1.60 €
	entre 5 et 10 ml	3.10 €
	sup. + de 10 ml	1.60 €
Emplacement	Foirail	80.00 €

#### **MEUBLES COMMUNAUX**

	caution	250.00 €
	1 nuitée	53.00 €
de juin à septembre	1 semaine	194.00 €
	2 semaines	335.00 €
	3 semaines	445.00 €
	1 mois	570.00 €
d'octobre à mai	1 nuitée	43.00 €
	1 semaine	150.00 €
	2 semaines	260.00 €
	3 semaines	340.00 €
	1 mois	385.00 €

#### **BIBLIOTHEQUE**

Abonnement	par famille	8.00 €
	association	0.00 €
	inscrip. Fin d'année	3.00 €
	touriste chercheur...)	3.00 €
	ddeur d'emploi handicapé	4.00 €
Perte ou détérioration	livre enfant	20.00 €
	livre adulte	20.00 €

#### **LOCATION SALLE DES FETES**

	caution	400.00 €
commune	Particuliers	70.00 €
	association	0.00 €
	collectivité	0.00 €
communauté	Particuliers	150.00 €

canton	association	0.00 €
	collectivité	0.00 €
<b>hors canton/ communauté</b>	Particuliers	200.00 €
	association	70.00 €
	collectivité	0.00 €

#### **TARIF CONCESSION CIMETIERE**

le m<sup>2</sup> 78.00 €

**TARIFS ASSAINISSEMENT H.T.** 1.55 €  
T.T.C. 1.64 €

#### **7 – BIBLIOTHEQUE**

- convention de prêt

Madame Combrefreyroux, adjointe, avise le conseil municipal qu'il serait souhaitable de signer deux conventions une entre l'association du Club des Aînés de la Bastide et une l'ADGESSA EHPAD Bon Pasteur de st Brice et la commune pour le prêt de livres de la Bibliothèque municipale.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

- Bénévoles

Monsieur le Maire avise le conseil municipal que Mademoiselle Ludivine GARUZ souhaite intégrer la bibliothèque municipale de Sauveterre de Guyenne au sein des bibliothécaires volontaires.

Après échange de vue, le conseil municipal à dix-sept voix pour, accepte d'intégrer Mademoiselle Ludivine GARUZ au sein des bibliothécaires volontaires de la commune et elle pourra bénéficier des formations destinées aux bibliothèques

#### **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Transmission des actes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de passer un avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales destiné à prendre en compte les actes des marchés publics et les ADS dans la liste des actes télétransmis.

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant.

- OPH SGironde Habitat

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général accordant à l'OPH Gironde Habitat une garantie départementale pour deux prêts destinés à financer l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux situés résidence « Hôtel de France » place de la république.

- Gardiennage des églises 2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu pour l'année 2013 de nommer les préposés chargés du gardiennage des églises communales et de leur allouer une indemnité de 474,22 € chacun.

Sont proposés : Michel CANTILLAC : église de St Léger, Michel GEORGEREAU : église St Romain, Sophie PEYTUREAU : église Le Puch

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à la nomination des préposés au gardiennage des églises communales et au versement de l'indemnité annuelle 2013.

- Otages d'Arlit :

L'association des otages d'Arlit remercie la commune d'avoir accroché la banderole en soutien jusqu'à leur libération.

- Assainissement

Monsieur PUAUD présente le nouveau taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte. Redevance prélevée sur la facture d'assainissement et reversée intégralement à l'agence Adour Garonne pour le service de la régie d'assainissement s'élève pour 2014 à 0.23€ /m<sup>2</sup>.

- SAFER

Monsieur PUAUD donne lecture de l'arrêté préfectoral supprimant provisoirement l'obligation de déclaration à la SAFER Aquitaine Atlantique pour certaines aliénations de propriétés sises dans le département de la Gironde. La SAFER ne peut exercer le droit de préemption : aliénation de terrains à vocation agricole dont la superficie est inférieure à 25 ares et à 10 ares dans les zones viticoles qui bénéficie d'une AOP et cessions consenties à des parents ou alliés, et actes conclus entre indivisaires.

- CDC du Sauveterrois

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté du Préfet portant sur la constitution du conseil communautaire à compter de mars 2014.

Ce nouveau conseil communautaire sera composé de 48 sièges titulaires, dont 7 pour Sauveterre-de-Guyenne.



Nom de la commune	Nombre de sièges
Sauveterre-de-Guyenne	7
Blasimon	4
Dieulivol	2
Gornac	2
Mourens	2
Le Puy	2
Saint-Brice	2
Saint-Ferme	2
Taillecavat	2
Castelmoron-d'Albret	1
Castelviel	1
Caumont	1
Cazaugitat	1
Cleyrac	1
Coirac	1
Cours-de-Monségur	1
Coutures-sur-Dropt	1
Daubèze	1
Landerrouet-sur-Séguir	1
Mauriac	1
Mesterrieux	1
Neuffons	1
Rimons	1
Saint-Antoine-du-Queyret	1
Saint-Félix-de-Foncaude	1
Sainte-Gemme	1
Saint-Hilaire-du-Bois	1
Saint-Martin-de-Lerm	1
Saint-Martin-du-Puy	1
Saint-Sulpice-de-Guilleragues	1
Saint-Sulpice-de-Pommiers	1
Soussac	1
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un article de presse donnant la parole aux « nouvelles » communes qui rejoindront la CdC au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; celles-ci se disent confiantes pour la future collaboration intercommunale et d'ores et déjà bien intégrées à la structure existante.

- Découpage cantonal

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé au Ministre de l'Intérieur sur la proposition de redécoupage des cantons de la Gironde. Premier impact, 46 communes de la Gironde dont Sauveterre-de-Guyenne perdront leur qualité de « chefs-lieux de canton » ou de « bourg centre » et par la même occasion la dotation de solidarité rurale ;

Ce qui représente pour Sauveterre de Guyenne (chef-lieu de canton) une perte de 51 274 €/an de dotation.

Avec ce découpage, les nouveaux cantons girondins porteraient leur population à 43 917 habitants en moyenne, aussi beaucoup de communes vont perdre cette dotation spécifique car elles ne seront plus chef-lieu de canton et n'auront plus la population nécessaire pour être éligible à cette dotation. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude car les communes ayant perdu leur qualité de « chef-lieu de canton » ou de « bourg centre » devront continuer à assumer leur rôle de ville centre et de promotion des services publics (Poste, Trésorerie, Passeport...) en zone rurale tout en voyant les dotations diminuées. Cette loi si elle n'est pas modifiée va entraîner la disparition des services publics en milieu rural.

Monsieur le Maire indique également les fortes disparités avec les départements voisins, pour lesquels, les cantons sont de taille inférieure et les communes avec une plus faible population continueront de percevoir la DSR.

- Panneau routier

Monsieur Tomada présente au conseil municipal des modifications qui vont être apportées sur les panneaux d'entrée d'agglomération :

- Déplacement du panneau route de Langon en amont, sur cette route également mise en place d'un panneau route de Gornac.
- Route de st Romain : le panneau de sortie d'agglomération serait porté à hauteur de l'entrée d'agglomération de St Romain sans modification, la portion resterait limitée à 70km/h.
- Déplacement de l'entrée d'agglomération route de Bordeaux-Créon avant le virage et le croisement de la route des Gays.

Les panneaux « Ville étape » seront livrés fin novembre.

Il y a lieu de voir également avec le Conseil Général à la remise en place des barrières de protection en fin de la piste cyclable en bordure de la RD 672.

- Tour des Ecureuils 2014

Madame Lawther présente au conseil municipal la nouvelle édition du Tour de Ecureuils pour 2014 avec une arrivée et un départ et l'octroi d'une subvention de 1500 €.

- TIGF

Monsieur Puaud fait part au conseil municipal que TIGF a procédé ce jour à un exercice, par la simulation d'un accident à la station de compression de TIGF pour évaluer les moyens nécessaires et leurs réactivités.

- Courrier Académie de Bordeaux

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de l'académie de Bordeaux concernant le poste AEd (contrat mis en place par l'intermédiaire du Collège), ce contrat est prolongé jusqu'au 3 décembre 2013 et sera ensuite remplacé par un CUI.

- Maison de santé

Une réunion commune avec Gornac, Frontenac et Sauveterre sera mise en place pour présenter les différents projets de cabinets de santé communaux du territoire à l'ARS. Le planning de restructuration du bâtiment (ancien logement de la trésorerie) et le lancement des travaux commenceront après le déménagement de l'école de musique qui rejoindra ses nouveaux locaux à Bonard à l'été 2014.

- Rythmes scolaires

Madame Combefreyroux fait le bilan des deux conseils d'écoles (maternelle et élémentaire) et signale que :

- journée scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 8H45-11H45 et 13h30-15H45
- les TAP (temps d'activité périscolaire) seront organisés de 15h45 à 16 h 30
- les heures de l'APS (Accueil périscolaire) resteront inchangées : 7H30-8H45 et 16H30-18H30
- le mercredi a été choisi pour la demi-journée scolaire supplémentaire de 8h45 à 11 h 45.

Les activités proposées durant ces TAP (¾ heure/jour) seront gratuites pour les familles. Le programme et la variété de ces activités dépendront de l'estimation de fréquentation (nombre d'enfants présents) et des professionnels (animateurs, entraîneurs...) disponibles sur ces créneaux horaires.

Un sondage sera réalisé auprès des parents d'élèves pour préciser ces programmes et pour affiner les effectifs prévisionnels.

Madame Panchout, Présidente de l'AS Foot-Ball, signale que l'association a adhéré à « Sport adapté » et est affiliée pour organiser des championnats.

## Séance du 12 novembre 2013

Madame Combefreyroux rend compte au conseil municipal du succès rencontré par le concert du JOSEM (organisé dans l'église Notre-Dame). Il y avait beaucoup de monde, autour de 400 personnes. Madame Combefreyroux remercie également le personnel de la RPA qui a préparé le repas du soir pour les musiciens à la salle des fêtes.

### AGENDA

16 Novembre 2013	<b>Conférence en Sauveterrois 16h – Salle Sottrum</b> « La Musique de la Renaissance » par Cindy Pedelaborde – Dr Européen en Musicologie
15/16 novembre 2013	<b>Bourse aux vêtements</b> – salle des fêtes
23 novembre 2013	<b>Quine Football</b>
24 novembre 2013	<b>Quine Aînés de la Bastide</b> – après-midi
30 novembre 2013	<b>Concert Viatge en Aquitània</b>
06 décembre 2013	<b>Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers</b>
07 décembre 2013	<b>Conférence en Sauveterrois 16h – Salle Sottrum</b> « Les techniques du feu de la Préhistoire à nos jours » par J-C Leblanc Dr en métallurgie Université Paul Sabatié Toulouse
07 décembre 2013	<b>Téléthon</b>
14 décembre 2013	<b>Repas concert Ecole de Musique</b>
17 décembre 2013	<b>Théâtre</b> – 20h30 Salle des Fêtes
04 janvier 2014	<b>Théâtre « Le Noir te va si bien » Théâtre des Salinières</b>
11 janvier 2014	<b>Quine Pétanque</b>
12 janvier 2014	<b>Quine Paroisse à 14 h 30</b>
17 janvier 2014	<b>Vœux de la municipalité</b>
18 janvier 2014	<b>Conférence en Sauveterrois 16h – Salle Sottrum</b> « Promenade au Vietman : hier, aujourd'hui et demain » par le Dr Brigitte N'Guyen
18 janvier 2014	<b>Concert au Profit des Restos du Cœur</b>
22 janvier 2014	<b>repas des séniors – salle des Fêtes de St Brice – 12 h</b>
25 janvier 2014	<b>Quine Judo</b>
26 janvier 2014	<b>Repas ACCA Chasse</b>
29 janvier 2014	<b>Collecte de Sang</b>
1 <sup>er</sup> Février 2014	<b>Quine Aînés Ruraux</b>
08 Février 2014	<b>Quine Football</b>
15 Février 2014	<b>Repas Concert Ecole de Musique</b>
22 Février 2014	<b>Quine Pétanque</b>
1 <sup>er</sup> Mars 2014	<b>Quine Tennis</b>
08 Mars 2014	<b>Théâtre « Duos sur Canapé » - Théâtre des Salinières</b>
15 Mars 2014	<b>Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers</b>
05 Avril 2014	<b>Quine Pétanque</b>
12 Avril 2014	<b>Quine JUDO</b>
19 Avril 2014	<b>Soirée Ecole de Musique</b>
30 Avril 2014	<b>Collecte de Sang</b>
02 Mai 2014	<b>Théâtre « Un Beau Salaud » Théâtre des Salinières</b>
14 Juin 2014	<b>19h Fête de la Musique avec repas sur la Place</b>
25 Juin 2014	<b>Collecte de Sang</b>
25,26 et 27 juillet 2014	<b>Fête des Vins</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.